

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28183**

Intitulé

Médiateur(trice) artistique en relation d'aide

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Art et thérapie - INECAT	Président, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330v Spécialités plurivalentes des services aux personnes (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le médiateur artistique met en place des ateliers de création artistique dans des milieux ou des contextes « difficiles » dans le but de faciliter, par le biais de la création, l'articulation, les échanges et les liens au sein d'un groupe, d'une population, d'une famille ou d'une organisation. Il est un tiers impartial et indépendant qui tente, à travers des ateliers de création artistique, d'aider à réparer le lien social, à transformer les relations et à favoriser le règlement des conflits.

Le titulaire réalise les activités suivantes:

- Organisation d'ateliers de création artistique au service de la reconstruction des liens dans un groupe : rencontres et échanges, définition de la mission, du médium artistique et des modalités de travail
- Conduite de la médiation : préparation des dispositifs de création support de la médiation, accueil du groupe et menée des ateliers de création, ajustement du dispositif, écriture de comptes rendus d'ateliers servant d'outil de travail.
- Réalisation d'évaluation et du bilan de l'action, communication sur le métier, publication

Le titulaire est capable de:

Construire le cadre spécifique de son action selon les contextes et les groupes

Concevoir des dispositifs de création artistique en lien avec la mission définie

Mener les ateliers de création en amenant chacun et le groupe à s'approprier l'utilisation du médium proposé, à approfondir la forme artistique et à trouver ses propres solutions aux difficultés rencontrées

Exploiter les ressources d'un médium artistique au service des processus de groupe

Maîtriser les enjeux d'une présentation publique des productions réalisées

Mesurer les effets du travail de création et le parcours du groupe

Ajuster ses propositions et ses dispositifs de création selon son analyse

Réaliser le bilan de ses actions

Communiquer et informer sur le métier

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur social (exemples : Aide sociale à l'enfance, direction de l'action sanitaire et sociale)

Secteur Associatif (exemples : aide aux toxicomanes, aux victimes de la traite...)

Secteur Santé (exemples : Centre médico-psychologique, maisons de retraite, foyer de vie...)

Secteur Justice (exemple : Prison et APJJ...)

Milieu scolaire (exemples : CLIS, SEGPA)

Municipalités (exemple : Politique de la ville)

ONG : participation à des projets d'intervention

Secteur privé : Entreprise (exemple : gestion du stress et des conflits), Formation (exemple : formation des éducateurs, assistantes maternelles de crèche)

Mediateur artistique

Intervenant /te artistique

Animateur /trice d'ateliers artistiques

Coordinateur de projet artistique social

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1101 : Accompagnement et médiation familiale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Une étude de cas « Construire son cadre de travail »,
- Une synthèse des missions réalisées dont l'objet principal est la « description du travail mené à partir du médium auprès de groupes différents »
- La présentation et la soutenance d'un mémoire dont l'objet est centrée sur l'analyse de la pratique du candidat à travers le traitement d'une ou de plusieurs thématiques
- le candidat présente oralement sa pratique de création personnelle

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		1 responsable de l'organisme de formation 1 ou 2 professionnels de la médiation 1 ou 2 professionnels travaillant avec des médiateurs artistiques, employeurs, administratifs ; enseignants.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 responsable de l'organisme de formation 1 ou 2 professionnels de la médiation 1 ou 2 professionnels travaillant avec des médiateurs artistiques, employeurs, administratifs ; enseignants.
En contrat de professionnalisation	X		1 responsable de l'organisme de formation 1 ou 2 professionnels de la médiation 1 ou 2 professionnels travaillant avec des médiateurs artistiques, employeurs, administratifs ; enseignants.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		1 responsable de l'organisme de formation 1 ou 2 professionnels de la médiation 1 ou 2 professionnels travaillant avec des médiateurs artistiques, employeurs, administratifs ; enseignants.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Médiateur(trice) artistique en relation d'aide" avec effet au 02 janvier 2012, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé " Médiateur artistique" avec effet au 06 juillet 2013, jusqu'au 31 décembre 2015. Certification délivrée par : Association art et thérapie - INECAT

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Médiateur artistique, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 02 janvier 2012 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau II.*

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.inecat.org

Lieu(x) de certification :

27 rue Boyer 75 020 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

27 rue Boyer 75020 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Médiateur artistique